



Délibération D2026_004 Election du Maire

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 2

Date de convocation
16/03/2026

Présents : BILLOT Caroline, CARRILLAT Isabelle, DECRUY Marie-Hélène, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, GIROT DE LANGLADE Laëtitia, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, LEFORT Thibault, MARTINET Sylvain, MORARD Françoise, MOURON Jean-Michel, MUGNIER Joseph

Représentés :

EXCOFFIER Sylvie donne pouvoir à LAVOREL Joëlle, MALINGRE Jessy donne pouvoir à MARTINET Sylvain,

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire : Brigitte JACQUET

Article L2122-4 :

Le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal par ses membres, Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Article L2122-7 :

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L2122-8 alinéa 1^{er} :

La séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Je vous invite à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Madame Joëlle LAVOREL est Candidate :

Vote :

- | | |
|--------------|------|
| - Pour | = 15 |
| - Contre | = 0 |
| - Abstention | = 0 |

Madame Joëlle LAVOREL est élue Maire de la Commune de VERS à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 21 mars 2021

Le Maire

